



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 16 août 2017 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt et une personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1708-906**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1. Administration
  - 7.1.1. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017
  - 7.1.2. Mandat à la Fédération québécoise des municipalités – Processus d'embauche – Direction générale – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.1.3. Office municipal d'habitation – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 4 juillet 2017
  - 7.1.4. Approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 6 500 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction et l'exploitation du projet éolien communautaire de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'appel de propositions A/P 2015-01 d'Hydro-Québec Distribution
- 7.2. Finances
  - 7.2.1. Modification de la résolution CM1704-844 – Autorisation d'emprunt au fonds de roulement – Acquisition d'équipements et de mobilier de bureau
- 7.3. Ressources humaines
  - 7.3.1. Embauche d'un agent d'aide à l'entreprise et coordonnateur de la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA)
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1. Adoption du plan final d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 296 – Attribution de contrat – Soutirage et déshydratation de boues d'étang municipal
  - 7.5.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 302 – Attribution de contrat – Pressage et vente de ferraille et de véhicules hors d'usage
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1. Démarche d'élaboration des priorités régionales – Demande de soutien financier au MAMOT
  - 7.7.2. Adoption du document argumentaire présenté au MDDELCC – Demandes de la Communauté maritime



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

à l'égard de la gestion de l'île Brion

- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.8.1. Adhésion à Carrefour action municipale et famille
  - 7.8.2. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2017-2022 relatif au programme Alizé
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
8. Affaires diverses
  - 8.1. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° A-2014-05 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes et des services – Projet de 12 logements – Village de Fatima
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1708-907

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017.

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1708-908

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 4 au 31 juillet 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 770 634,66 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

### CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM1708-909

#### Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a été adopté le 20 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est une année d'élection générale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil ne peut siéger en période électorale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que la séance ordinaire du conseil prévue le mardi 10 octobre 2017 soit devancée au mercredi 4 octobre 2017;

qu'un avis soit publié dans L'Info-municipale pour informer les citoyens de ce changement.

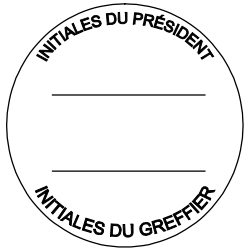
CM1708-910

#### Mandat à la Fédération québécoise des municipalités – Processus d'embauche – Direction générale – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité a informé le conseil de son départ à la retraite pour la mi-novembre;

CONSIDÉRANT QUE le court délai pour réaliser le processus de recrutement et la nécessité de recourir à une expertise externe afin de pourvoir ce poste de direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite être accompagné dans le processus d'embauche;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et que cet organisme possède les ressources compétentes pour l'accompagner dans le processus de dotation de personnel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime approuve l'offre de service soumise par la Fédération québécoise des municipalités relativement au processus d'embauche visant à pourvoir le poste à la direction générale de la Municipalité;

Le mandat de la FQM consiste également à l'élaboration d'outils d'évaluation et de performance et d'une structure salariale spécifique à la direction générale.

Le budget maximal autorisé à cette fin est de 20 000 \$ et la dépense sera financée à même le budget de fonctionnement « Gestion financière administrative (02-130-00) ».

**CM1708-911**

### **Office municipal d'habitation – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 4 juillet 2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté, lors de la séance ordinaire du 24 janvier dernier, les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires telles qu'elles ont été révisées au 4 juillet 2017.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

CM1708-912

**Approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 6 500 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction et l'exploitation du projet éolien communautaire de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'appel de propositions A/P 2015-01 d'Hydro-Québec Distribution**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2017, après avis de motion dûment donné le 19 avril 2017, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 6 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Communauté maritime ont reçu une copie de ce règlement d'emprunt portant le numéro 2017-02 dans les 15 jours suivant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt numéro 2017-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt numéro 2017-02 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### **FINANCES**

CM1708-913

**Modification de la résolution CM1704-844 – Autorisation d'emprunt au fonds de roulement – Acquisition d'équipements et de mobilier de bureau**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté, en avril dernier, la résolution CM1704-844 relativement à un emprunt de 45 000 \$ au fonds de roulement pour l'aménagement d'un poste de



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

commandement et l'acquisition d'équipements requis lors des situations d'urgence ainsi que pour l'acquisition de mobilier de bureau et la réalisation de travaux d'insonorisation à l'aire d'accueil de la mairie;

CONSIDÉRANT QU' il a lieu de revoir la répartition des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime modifie la résolution CM1704-844 en remplaçant le dernier paragraphe par ce qui suit :

Le remboursement de cette dépense s'effectuera sur une période de trois ans et est réparti entre la Communauté maritime et la Municipalité des Îles comme suit : 29 500 \$ comptabilisés dans les dépenses mixtes et 15 500 \$ dans les dépenses de la Communauté maritime.

### RESSOURCES HUMAINES

CM1708-914

#### Embauche d'un agent d'aide à l'entreprise et coordonnateur de la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA)

Le Service des ressources humaines a procédé, le 23 mai 2017, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste contractuel d'agent d'aide à l'entreprise et coordonnateur de la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA) pour une période de 52 semaines. Parmi les 14 offres reçues, 5 candidats ont été invités à participer à un test écrit et à une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Emmanuelle Cyr.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

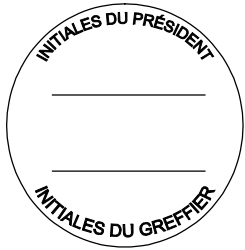
d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche d'Emmanuelle Cyr, à titre d'agent d'aide à l'entreprise et coordonnateur de la mesure STA, pour une période de 52 semaines.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1708-915

#### Adoption du plan final d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QU' en 2015, le ministère des Transports du Québec confirmait l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été confié à la firme Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration de ce PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin dernier, le représentant de Tetra Tech a présenté au conseil de la Communauté maritime le plan final d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le plan d'intervention en infrastructures routières tel qu'il a été déposé au conseil en date du 6 juin 2017.

de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CM1708-916

#### **Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 296 – Attribution de contrat – Soutirage et déshydratation de boues d'étang municipal**

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet dernier, la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique lançait un appel d'offres, sur invitation, en vue d'effectuer des travaux de soutirage et de déshydratation des boues accumulées dans un étang municipal localisé au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de l'entreprise ASDR Canada inc., au prix de 39 558,82 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

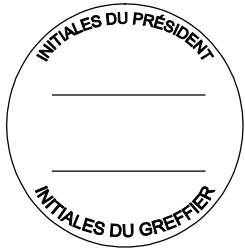
sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre de ASDR Canada inc., aux prix de 39 558,82 \$ plus les taxes applicables;

que le directeur de l'hygiène du milieu, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document à cette fin.

Cette dépense sera financée à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles.





## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

No. de résolution  
ou annotation

**CM1708-917**

### **Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 302 – Attribution de contrat – Pressage et vente de ferraille et de véhicules hors d'usage**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité en juillet dernier, relativement à la vente de ferraille et de véhicules hors d'usage;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 28 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, la Municipalité doit aliéner tout bien à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix / tonne métrique
Baie Verte Scrap Metal Services	60 \$ / tm
Recycle Auto 2000 IM	71 \$ / tm
Les Lavages industriels Vigneau inc.	106 \$ / tm

CONSIDÉRANT QU' un soumissionnaire a déposé sa soumission quelques minutes après l'heure limite prévue aux documents d'appel d'offres, que ce dernier était présent au bureau d'accueil de la municipalité avant l'heure fixée pour le dépôt des soumissions, mais qu'en raison de l'achalandage à l'accueil, celui-ci n'a pas été en mesure de faire estampiller son document dès son arrivée;

CONSIDÉRANT QUE ce délai ne peut être considéré comme une irrégularité majeure pouvant entraîner le rejet de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres ne font aucunement mention de l'estampillage au moment du dépôt de la soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne l'offre déposée par Les Lavages industriels Vigneau inc., au prix de 106 \$ / tonne métrique relativement au pressage et la vente de ferraille et de véhicules hors d'usage au Centre de gestion des matières résiduelles;

qu'il autorise le directeur de l'Hygiène du milieu, Jean Richard, à signer tout document requis concernant ce contrat.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1708-918

#### **Démarche d'élaboration des priorités régionales – Demande de soutien financier au MAMOT**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec procédera à la révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et mettra en place le Fonds de rayonnement des régions pour soutenir la réalisation de projets mobilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires (MAMOT) a demandé à chaque région, y compris les Îles-de-la-Madeleine, de former un comité directeur ayant pour mandat l'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires dispose d'une enveloppe afin de soutenir les démarches d'élaboration des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le budget lié à la démarche d'élaboration des priorités régionales adopté par le comité directeur est de 1500\$ ;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur n'a pas d'existence légale et qu'il ne peut effectuer de demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur général, Hubert Poirier, à déposer une demande d'aide financière au MAMOT en vue de soutenir la démarche d'identification des priorités régionales et à signer tous les documents s'y rapportant.

CM1708-919

#### **Adoption du document argumentaire présenté au MDDELCC – Demandes de la Communauté maritime à l'égard de la gestion de l'île Brion**

CONSIDÉRANT QUE pour le territoire et la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, le secteur de l'île Brion constitue un lieu d'une valeur inestimable sur plusieurs niveaux : caractère exceptionnel de l'environnement naturel, milieu reconnu pour la qualité des ressources marines, richesse du patrimoine historique et maritime;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

CONSIDÉRANT la désuétude du plan de conservation de la réserve écologique de l'Île-Brion, l'absence de programme éducatif et de plan de recherche, l'absence de gestionnaire local, le dépérissement des infrastructures, la prolifération de la population de phoques et ses impacts sur la biodiversité et les pêcheries;

CONSIDÉRANT QUE les principes du gouvernement du Québec en matière de développement durable et ceux assurés par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel rejoignent les attentes de la collectivité madelinienne à l'égard du secteur de l'île Brion;

CONSIDÉRANT QUE la constante volonté du milieu local de prendre part à une gestion intégrée, participative et durable du territoire appelle à une approche souple de la part des autorités gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle mobilisation, le consensus des intervenants clés et le contexte sont favorables à l'établissement de solutions durables concernant la gestion actuelle et future de ce site d'exception;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le document argumentaire intitulé *Demandes de la Communauté maritime à l'égard de la gestion de l'île Brion*;

qu'il autorise le dépôt de ce document au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CM1708-920**

#### **Adhésion à Carrefour action municipale et famille**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée en 2008 d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aussi entreprendre l'élaboration d'une politique dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE Carrefour action municipale et famille est un organisme qui offre aux MRC et municipalités l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales et appuie également les communautés désirant entreprendre une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à Carrefour action municipale et famille et qu'il engage une somme de 226 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle;

qu'il autorise la régisseuse à la vie communautaire, Monica Poirier, à signer tout document requis à cette fin.

CM1708-921

### Autorisation de signature – Protocole d'entente 2017-2022 relatif au programme Alizé

CONSIDÉRANT QU' en 2012, le conseil d'agglomération autorisait la signature d'une entente quinquennale relative au programme Alizé pour le soutien aux déplacements des jeunes Madelinots aux diverses manifestations sportives, culturelles et scientifiques à caractère régional se déroulant à l'extérieur de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise également la promotion du sport et du loisir éducatif auprès de la jeunesse et l'augmentation de la participation des jeunes Madelinots à ces activités favorisant ainsi le développement de talents locaux dans ces différentes disciplines;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est arrivée à échéance le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite continuer sa participation au programme et procéder au renouvellement de l'entente avec les autres partenaires impliqués, soit la Commission scolaire des Îles, les caisses populaires Desjardins et CTMA;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles autorise le renouvellement de l'entente relative au programme Alizé à raison de 10 000 \$ par année, à même le fonds général de la Communauté maritime, et ce, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2022;

que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à signer avec le Regroupement Loisir des Îles le protocole d'entente rédigé à cette fin.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

No. de résolution  
ou annotation

### AFFAIRES DIVERSES

CM1708-922

#### Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup>A-2014-05 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes et des services – Projet de 12 logements – Village de Fatima

Le conseiller, M. Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> A-2014-05 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes et des services – Projet de 12 logements – Village de Fatima.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Démarche d'élaboration des priorités régionales – Formation du comité – Priorisation des projets
- ❖ Décisions du conseil lors des séances – Précision lors de l'adoption unanime des membres
- ❖ Projet éolien – Retombées économiques – Impact financier advenant le retrait d'une Municipalité ou d'une MRC
- ❖ Programme Alizé

CM1708-923

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 56.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier